

CA10 08 0221

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 avril 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Laval Demers
Aref Salem

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA10 08 0222

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 6 avril 2010.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 6 avril 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0223

Soumis procès-verbal de la séance générale du 2 mars 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 2 mars 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0224

Première période de questions du public, de 19 h 43 à 20 h 05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Pierre Pelletier, du 1366, rue Cartier :

- Était venu l'an dernier pour le parc Grou.

Réponse (Alan DeSousa) : Mandat a été donné aux services à l'automne dernier et des solutions ont été envisagées. Elles seront prêtes pour le printemps.

Monsieur Lorne Price, du 1405, boulevard Cavendish :

- Questions relatives à la construction du boulevard Cavendish et plus particulièrement quant à la pauvreté de la communication effectuée auprès des citoyens concernés. Bruit de camion à partir de 6 heures l'avant-midi, sur l'avenue Ernest-Hemingway et le boulevard Cavendish, intersection dangereuse (présence de parc).
- *Réponse (Alan DeSousa) : Plusieurs consultations ont eu lieu auprès des citoyens. S'il y a lieu de sécuriser l'intersection, le service de police y verra. Nous allons vérifier auprès du contracteur que les camions minimisent le bruit avant 7 heures l'avant-midi.*

Le 6 avril 2010

Monsieur Claude Dandurand résidant de Pointe-aux-Trembles au 3632, rue Charles-Goulet:

- Travaille à la caserne Bois-Franc et demande l'ouverture de St-Exupéry.

Réponse (Alan DeSousa) : Va ouvrir en même temps que le boulevard Cavendish.

Monsieur Jean-Francois Labelle, du 990, rue Tait :

- Installation de fibre optique dans son quartier, craint les impacts visuels. Veut savoir s'il y a des normes à cet effet.
- *Réponse (Alan DeSousa) : Les compagnies d'utilités ont le droit de poser leur câble selon les normes provinciales ou fédérales. Notre réglementation exige, pour les nouveaux développements, l'enfouissement des fils.*

CA10 08 0225

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500007):

CONSIDÉRANT	qu'en 1970, le 22 avril a été décrété <i>Jour de la Terre</i> par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
CONSIDÉRANT	que 2010 marque le quarantième anniversaire du <i>Jour de la Terre</i> ;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2010 <i>Jour de la Terre</i> sous le thème « <i>Biodiversité</i> », et encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour d'avril de l'année deux mille dix.

CA10 08 0226

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500008) :

CONSIDÉRANT	que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
CONSIDÉRANT	que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont eux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des oeuvres remplies d'émotion et d'évasion;
CONSIDÉRANT	que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;

Le 6 avril 2010

CONSIDÉRANT	qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux oeuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
CONSIDÉRANT	que l'UNESCO suggère que cette année, la <i>Journée mondiale du livre et du droit d'auteur</i> soit célébrée dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2010 Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour d'avril de l'année deux mille dix.

CA10 08 0227

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500009) :

CONSIDÉRANT	l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
CONSIDÉRANT	que le Conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de la communauté;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 18 au 24 avril 2010 <i>Semaine de l'action bénévole</i> sous le thème « <i>Bénévole pour la vie.</i> »
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour d'avril deux mille dix.

CA10 08 0228

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1104500010) :

CONSIDÉRANT	que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
CONSIDÉRANT	l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
CONSIDÉRANT	que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 2 au 8 mai 2010 <i>Semaine de la sécurité civile.</i>
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour d'avril de l'année deux mille dix.

CA10 08 0229

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104641002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'engrais et amendements de sol.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'engrais et amendements de sol.

ADOPTÉ.

CA10 08 0230

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104103001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires pour les programmes de l'année 2010.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires pour les programmes de l'année 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0231

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103500004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division du service à la clientèle et de la sécurité urbaine de la Direction des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

CA10 08 0232

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle de la qualité des matériaux des travaux d'infrastructures souterraines et de surface des rues de la partie ouest du terrain de golf Challenger, phase 1 B.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle de la qualité des matériaux des travaux d'infrastructures souterraines et de surface des rues de la partie ouest du terrain de golf Challenger, phase 1 B.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
 - Madame Joëlle André, agente d'approvisionnement 2 – ressources matérielles
 - Monsieur Jacques Bolduc, ingénieur civil – études techniques et ingénierie
 - Monsieur Dang Nguyen, chef de division – études techniques et ingénierie
 - Monsieur Sylvain Roy, chef de division – études techniques, planification et environnement

ADOPTÉ.

CA10 08 0233

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102288002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la mise en service améliorée dans le projet de construction de la Nouvelle bibliothèque.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la mise en service améliorée dans le projet de construction de la Nouvelle bibliothèque.

ADOPTÉ.

CA10 08 0234

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection des silos à sel et à pierre des ateliers municipaux, au 13001 boulevard Cavendish.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection des silos à sel et à pierre des ateliers municipaux, au 13001 boulevard Cavendish.

ADOPTÉ.

CA10 08 0235

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement de la tour d'eau et d'installation d'un système de préchauffage de l'air extérieur à la mairie de l'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Le 6 avril 2010

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement de la tour d'eau et d'installation d'un système de préchauffage de l'air extérieur à la mairie de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0236

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de la placette de la rue Céline-Marier.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de la placette de la rue Céline-Marier.

ADOPTÉ.

CA10 08 0237

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux d'infrastructures souterraines et de surface des rues de la partie ouest du terrain de golf Challenger, phase 1 B.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux d'infrastructures souterraines et de surface des rues de la partie ouest du terrain de golf Challenger, phase 1 B.

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:

Madame Joëlle André, agente d'approvisionnement 2 – ressources matérielles

Madame Rita Chahine, ingénieure civile – études techniques et ingénierie

Monsieur Dang Nguyen, chef de division – études techniques et ingénierie

Monsieur Sylvain Roy, chef de division – études techniques, planification et environnement

ADOPTÉ.

CA10 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103679002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'analyse de sol et de disposition des matériaux de rejet du bassin de sédimentation Thimens pour une période de cinq ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Le 6 avril 2010

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'analyse de sol et de disposition des matériaux de rejet du bassin de sédimentation Thimens pour une période de cinq ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0239

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889016 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2010 - Demande de soumissions 10-511.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants:

	1er conduit	2e conduit ou autre
Maison résidentielle	17,73 \$	17,73 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	28,36 \$	28,36 \$
Cheminé nécessitant la location d'une nacelle ou un nettoyage par l'intérieur	Nettoyage par l'intérieur seulement – 99 \$	

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme **Le Meilleur ramoneur inc.** pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2010, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 mars 2010, laquelle percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA10 08 0240

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889010 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location de véhicules pour la saison 2010 – Demande de soumissions 10-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Entreprise Locations d'autos	81 327,00 \$ (rejetée)
Discount (2313-7292 Québec inc.)	91 355,36 \$
Location Sauvageau inc.	93 735,39 \$
Location Kiroule inc.	108 795,68 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Entreprise Locations d'auto, a été rejetée, parce qu'incomplète ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Discount (2313-7292 Québec inc.)** le contrat pour la location de véhicules pour la saison 2010, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 février 2010, totalisant la somme de 91 355,36 \$, sous la supervision de Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1103889010 : 67 238,86 \$) :

2430 0010000 304736 03101 55205 000000	19 401,31 \$
2430 0010000 304714 01301 55206 000000	3 604,10 \$
2130 0010000 304737 04121 55205 000000	10 745,54 \$
2130 0010000 304737 04161 55205 000000	3 822,82 \$
2430 0010000 304719 07165 55205 000000	29 665,09 \$
- 3.- De réclamer 10 000 \$ à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et 11 000 \$ à la Direction de la production de l'eau potable conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA10 08 0241

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889014 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation de systèmes de lecture de niveau d'eau des bassins de rétention souterrains par télémétrie – Contrat 10-014

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Industro-Tech inc.	131 462,13\$
Grimard 2006 inc.	140 876,73\$
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	156 783,38\$
LML Electrique (1995) ltée	167 845,13\$
CFR Contrôle inc.	266 056,53\$

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De recommander au Comité exécutif d'octroyer à Industro-Tech inc. un contrat au montant de 131 462,13 \$ pour la fourniture et l'installation de systèmes de lecture de niveau d'eau des bassins de rétention souterrains par télémétrie.
- 2.- De recommander au Comité exécutif d'imputer la dépense en conformité avec l'intervention du service des finances, Direction de la comptabilité et du contrôle financier dûment endossée le 18 mars 2010.

ADOPTÉ

CA10 08 0242

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889052 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'agrandissement des ateliers municipaux - Demande de soumissions 09-047.

Le 6 avril 2010

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Groupe VIG inc.	1 394 000,00 \$
Innovtech Construction inc.	1 419 300,41 \$ (corrigé)
Céleb Construction ltée	1 469 000,00 \$
Hulix Construction	1 594 767,98 \$ (corrigé)
Norgéreq ltée	1 482 969,18 \$
Kingston Byers inc.	1 489 068,45 \$ (corrigé)
Procova inc.	1 512 525,00 \$
Dorbec Construction inc.	1 521 900,00 \$
Les Développements Trian inc.	1 531 875,00 \$ (corrigé)
Module II Construction inc.	1 542 421,07\$ (corrigé)
Entreprise de Construction TEQ inc.	1 556 320,50 \$
Corporation de construction Germano	1 601 140,91 \$ (corrigé)
Les Entreprises QMD inc.	1 610 952,00 \$
Opron Construction inc.	1 653 816,52 \$
Lexicon Construction inc.	1 689 467,85 \$
Gesmonde ltée	1 703 735,25 \$
Construction Genfor ltée	1 734 000,00 \$
Construction de la Croisette inc.	1 734 493,69 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions d'Innovtech Construction inc., Hulix Construction, Kingston Byers inc. et de Module II Construction inc. sont des erreurs de simple calcul;

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Les Développement Trian inc. et de Corporation Construction Germano sont des erreurs d'arrondi ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Conseil municipal d'octroyer à la firme **Groupe VIG inc.** le contrat pour les travaux d'agrandissement des ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 novembre 2009, totalisant la somme de 1 394 000 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- De recommander au Conseil municipal d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1093889052 : 1 394 000 \$) :

6430.3009003.801150.03103.57201.000000.0000.131195.000000.21025.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0243

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889015 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de déplacement de lampadaires à divers endroits – Demande de soumissions 10-509.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises d'électricité Lambert inc.	57 588,83 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises d'électricité Lambert inc.** le contrat pour les travaux de déplacement de lampadaires à divers endroits, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 mars 2010, totalisant la somme de 57 588,83 \$, sous la supervision de Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889015 : 55 037,83 \$) :

2430 0010000 304711 01819 56590 000000 0000

ADOPTÉ.

CA10 08 0244

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104641003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de soutien technique dans un projet majeur de plantation d'arbres - Demande de soumissions 10-503.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenue sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Jean Gobeil & Associés inc.	85 220,63 \$	16,15

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Jean Gobeil & Associés inc.** le contrat pour des services professionnels de soutien technique dans un projet majeur de plantation d'arbres, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 mars 2010, totalisant la somme de 85 220,63 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- De financer la dépense à même le Fonds des parcs (certificat du trésorier - CTA1104641003 : 81 445,63 \$) :

2430 0010000 304704 03001 56590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0245

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur - Demande de soumissions 10-020.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe Gemec inc.	244 360,97 \$
Équipements JKL inc.	266 655,15 \$

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Groupe Gemec inc.** le contrat pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 février 2010, totalisant la somme de 244 360,97 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

Le 6 avril 2010

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889005 : 233 536,56 \$) :

6430.3008011.801150.03101.57401.000000.0000.131196.000000.32050.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0246

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889017 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien des deux surfaceuses et des deux coupe-bordures à glace de l'aréna Raymond-Bourque - Demande de soumissions 10-512.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Robert Boileau inc.	35 499,68 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Robert Boileau inc.** le contrat pour l'entretien des deux surfaceuses et des deux coupe-bordures à glace de l'aréna Raymond-Bourque, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 mars 2010, totalisant la somme de 35 499,68 \$, sous la supervision de la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889017 :33 927,16 \$) :

2430 0010000 304727 07141 55403 014734 000000 0000

ADOPTÉ.

CA10 08 0247

Soumis sommaire décisionnel numéro 110478005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures souterraines et de surface pour la rue des Outardes et d'achèvement de la rue Amedeo-Modigliani dans le cadre du projet de construction résidentielle Bois-Franc (phase 3A-2) - Demande de soumissions 10-513.

ATTENDU l'entente pour l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc (résolution numéro CA09 080473 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 juillet 2009);

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Groupe Qualitas inc.	58 892,53 \$	24,45
Sogevem ltée (Le Groupe Solroc)	49 749,66 \$	24,42
Inspecc-Sol inc.	52 565,89 \$	23,11

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Le Groupe Qualitas inc.** le contrat pour les services d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures souterraines et de surface pour la rue des Outardes et d'achèvement de la rue Amedeo-Modigliani, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 mars 2010, totalisant la somme de 58 892,53 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

Le 6 avril 2010

2.- La dépense est à la charge du promoteur Les Développements Bois-Francis inc., conformément à l'entente du 9 novembre 2009 relative aux travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA10 08 0248

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050012 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à la firme Compteurs d'eau du Québec pour l'augmentation des systèmes de filtration à l'installation Painter.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080209 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1 avril 2008 et octroyant à la firme Compteurs d'eau du Québec un contrat pour des travaux d'exploitation des systèmes de traitement d'eau des piscines publiques, pour une période de trois ans (soumission 08-007);

ATTENDU la résolution numéro CA09 080265 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 avril 2009 et autorisant une dépense additionnelle de 36 564,73 \$ au contrat octroyé à la firme Compteurs d'eau du Québec pour l'ajout de nouveaux systèmes de filtration d'eau aux installations Bourbonnière et Noël-Nord;

ATTENDU que les montants annuels de la soumission avait été établis à 110 194,08 \$ pour l'année 2008, à 103 230,48 \$ pour l'année 2009 et à 103 506,48 \$ pour l'année 2010;

ATTENDU que l'article 3 du devis technique prévoit qu'une mise à jour du devis technique sera effectuée à la fin de chaque année pour répondre aux besoins de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 39 593,16 \$ au contrat octroyé à la firme Compteurs d'eau du Québec pour l'ajout de nouveaux des systèmes de filtration à l'installation Painter.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102050012 : 37 839,31 \$) :
2130 0010000 304732 07151 54590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0249

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378007 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à la firme Groupe Qualitas inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre de divers projets d'aménagement de parcs et d'espaces verts pour l'année 2008.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080294 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mai 2009 et octroyant à la firme Terratech, division de SNC-Lavalin Environnement inc. (Groupe Qualitas inc.) un contrat pour le contrôle de la qualité des matériaux de divers projets d'aménagement de parcs et d'espaces verts pour l'année 2008 (soumission 08-526);

ATTENDU la résolution numéro CA09 080601 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er septembre 2009 et approuvant la modification accessoire au contrat octroyé à la firme Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'aménagement des secteurs 1 et 2 (jeux d'enfants et terrassement) du parc Philippe-Laheurte, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 451 126,95 \$.

ATTENDU la modification de l'aménagement de la piste cyclable sur la rue Jean Gascon (parc Philippe-Laheurte - site 4), les matériaux de remblais importants requis et le rehaussement du terrain pour l'ajustement de niveaux;

ATTENDU qu'un montant de 4 000 \$ sera nécessaire pour compléter les travaux, dont 3 000 \$ pour le contrôle qualitatif pour l'achèvement de la piste cyclable et 1 000 \$ comme provision pour les imprévus;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 4 000 \$ au contrat octroyé à la firme Terratech, division de SNC-Lavalin Environnement inc. (Groupe Qualitas inc.) pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre de divers projets d'aménagement de parcs et d'espaces verts.
- 2.- De financier la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104378007 : 4 000 \$) :

6430 3008004 801150 07165 54390 000000 0000 131315 000000 15010 00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0250

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour la rue des Outardes et d'achèvement de la rue Amedeo-Modigliani dans le cadre du projet de construction résidentielle Bois-Franc (phase 3A-2) - Demande de soumissions 10-008.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.	101 672,16 \$ (corrigé)	12,98
AXOR Experts-Conseils inc.	113 721,56 \$	12,16
SNC-Lavalin inc.	121 988,53 \$	11,60
CIMA+ S.E.N.C.	107 445,71 \$	11,49
GENIVAR Société en commandite	119 760,38 \$	10,79
Le Groupe Séguin experts-conseils inc.	150 970,31 \$	8,89

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. en est une de calcul;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.** le contrat pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour la rue des Outardes et d'achèvement de la rue Amedeo-Modigliani dans le cadre du projet de construction résidentielle Bois-Franc (phase 3A-2), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mars 2010, totalisant la somme de 101 672,16 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- La dépense est à la charge du promoteur Les Développements Bois-Franc inc., tel qu'indiqué dans l'entente du 9 novembre 2009 relative aux travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA10 08 0251

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889018 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour trois ans - Demande de soumissions 10-005.

Le 6 avril 2010

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Pelouse Santé inc.	188 876,37 \$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	207 536,88 \$
Multi-Surfaces - F. Giguère inc.	249 211,59 \$
Les pépinières Jasmin ltée	605 239,51 \$
Entreprises Vannicola (97) inc.	635 717,25 \$

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Pelouse Santé inc.** le contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 mars 2010, totalisant la somme de 188 876,37 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889018 : 180 509,73 \$) :
2430 0010000 304719 07165 54590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0252

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889019 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de plantation d'arbres et leur entretien - Demande de soumissions 10-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Tourbe SR inc.	148 148,44 \$
Les Paysagistes Damiano inc.	185 397,19 \$ (corrigé)
Entreprises Vannicola (97) inc.	186 921,00 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	198 942,19 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	213 189,83 \$
Paysagiste Carmine & Fils inc.	215 873,44 \$
Paysagiste Promovert inc.	220 106,25 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans la soumission de Les Paysagistes Diamano inc. en est une d'arrondi;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Tourbe SR inc.** le contrat t pour les travaux de plantation d'arbres et leur entretien, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mars 2010, totalisant la somme de 148 148,44 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le Fonds des parcs (certificat du trésorier - CTA1103889019 : 141 585,94 \$) :
2430 0013000 304768 07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0253

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102286003 relatif à la participation du directeur d'arrondissement au 54e congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ) qui se tiendra à Rimouski, du 19 au 22 mai 2010.

ATTENDU que le thème de cette journée sera «La gouvernance ... une MER de responsabilités à partager»;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le directeur d'arrondissement à participer au 54e congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ) qui se tiendra à Rimouski, du 19 au 22 mai 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1102286003 : 2 056,50 \$) :
2430 0010000 304700 01301 53801 104023

ADOPTÉ.

CA10 08 0254

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104641001 relatif à la création d'un programme de plantation d'arbres soulignant les nouvelles naissances et les adoptions d'enfants dans les familles de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080608 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er septembre 2009 et adoptant le Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement désire souligner la naissance ou l'adoption d'un enfant en associant à cet enfant un arbre qui sera planté sur le domaine public;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la création d'un programme de plantation d'arbres soulignant les nouvelles naissances et les adoptions d'enfants dans les familles de Saint-Laurent.
- 2.- De financer la dépense à même le Fonds des parcs (certificat du trésorier - CTA1104641001 : 80 000 \$) :
2430 0013000 304768 07163 56509 015019 0000 000000 000000 00000 00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0255

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104523001 relatif au programme des fêtes estivales laurentiennes - édition 2010 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme des fêtes estivales laurentiennes comprend des événements culturels, sportifs et de loisirs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le programme des fêtes estivales laurentiennes - édition 2010 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tel que recommandé au sommaire décisionnel, et une dépense approximative de 113 975 \$.
- 2.- D'autoriser la chef de division – culture, loisirs et développement social à signer les contrats afférents.

Le 6 avril 2010

3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1104523001) :

2430 0010000 304755 01801 53801 014024 0000	2 867,11 \$
2430 0010000 304755 01801 54590 000000 0000	2 389,26 \$
2430 0010000 304761 07167 51102 085075 9960	6 000,00 \$
2430 0010000 304721 07289 54506 014415 0000	35 026,52 \$
2430 0010000 304721 07289 54590 000000 0000	62 909,16 \$

ADOPTÉ.

CA10 08 0256

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102763003 relatif au protocole d'entente entre l'arrondissement et le Centre des technologies de l'eau du Cégep de Saint-Laurent pour sa participation au projet pilote d'élimination des conduites en plomb pour l'année 2010.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080081 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et approuvant une entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour, notamment, le projet pilote d'élimination des conduites en plomb et le remboursement par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) des montants dépensés par l'arrondissement;

ATTENDU que les étudiants procéderont à la réalisation de l'étape préliminaire du projet pilote, soit le dépistage systématique de la présence de plomb;

ATTENDU qu'ultérieurement, ils procéderont aux vérifications d'impact de remplacement des conduites en plomb effectuées par les équipes d'aqueduc de l'arrondissement, ainsi qu'à la compilation et à l'analyse des résultats;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le protocole d'entente entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le Centre des technologies de l'eau du Cégep de Saint-Laurent pour sa participation au projet pilote d'élimination des conduites en plomb pour l'année 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0257

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104500011 relatif à la nomination des récipiendaires de l'Ordre des Grands Laurentiens dans les catégories citoyen, organisme communautaire et employé municipal.

ATTENDU que ces prix permettent d'honorer des citoyens et/ou organismes s'étant illustrés au sein de la communauté laurentienne;

ATTENDU la tenue d'une réunion du comité de sélection le 17 mars 2010 afin de sélectionner les récipiendaires;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De décerner l'Ordre des Grands Laurentiens aux personnes et organisme suivants:

CATÉGORIE	RÉCIPIENDAIRE
Citoyen :	Madame Edvige Persechino
Organisme communautaire :	Les Aînés de Montpellier
Employé municipal :	L'équipe responsable du Programme d'intégration des enfants handicapés aux camps de jour

Le 6 avril 2010

2.- De faire parvenir au ministère des Affaires municipales et des régions les candidatures des récipiendaires des catégories citoyen, organisme communautaire et employé municipal pour le Concours du Mérite municipal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0258

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092839055 recommandant au Comité exécutif de radier des livres de la Ville les taxes foncières concernant des lots appartenant à Maison de Ville du Nouveau Saint-Laurent inc. à être cédés à la Ville comme parcs et ce, à compter de leur dépôt au registre foncier.

ATTENDU que les conventions entre l'arrondissement de Saint-Laurent et Maison de Ville du Nouveau Saint-Laurent, promoteur du projet résidentiel Nouveau Saint-Laurent, prévoient que certains lots appartenant à ce promoteur sont cédés gratuitement à la Ville pour fins de parcs;

ATTENDU qu'il y a lieu de radier des livres de la Ville les taxes foncières concernant les lots ci-après mentionnés à être cédés à la Ville comme parcs, à compter des dates de dépôt au registre foncier;

Propriétaire	Compte	Lot	Date de dépôt au registre foncier
Maison de Ville du Nouveau Saint-Laurent	051496-24	3 227 388	18 août 2006
Maison de Ville du Nouveau Saint-Laurent	051496-25	3 227 404	18 août 2006

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est :

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander au Comité exécutif de radier des livres de la Ville les taxes foncières concernant des lots appartenant à Maison de Ville du Nouveau Saint-Laurent inc. à être cédés à la Ville comme parcs, et ce à compter de leur dépôt au registre foncier.

ADOPTÉ.

CA10 08 0259

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104322001 relatif à l'utilisation des surplus pour financer l'achat de la Maison Robert-Bélanger.

ATTENDU la résolution numéro CM09 0536 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 15 juin 2009 et adoptant le règlement intitulé Règlement sur la citation à titre de monument historique de la Maison Robert-Bélanger, située aux 3900-3902, chemin du Bois-Franc;

ATTENDU la résolution numéro CA09 080739 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2009 et prenant acte de la promesse de vente de l'immeuble par monsieur Samir Boulos et madame Marie Tawfik;

ATTENDU le projet de sommaire décisionnel numéro 1104198001, créé par la Direction des stratégies et des transactions immobilières du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, pour approuver le projet d'acte d'acquisition de l'immeuble au coût de 1 350 000 \$;

ATTENDU les coûts de 16 807,96 \$, taxes incluses, pour une étude de caractérisation des sols;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser le virement de crédits du poste d'affectation numéro 2430 0000000 000000 00000 31020 000000 0000 000000 000000 00000 00000 vers le poste budgétaire numéro 6430 9500998 801150 06301 57401 000000 0000 128903 000000 22010 00000 (acquisition de la Maison Robert-Bélanger), pour un montant total de 1 366 063,42 \$.

Le 6 avril 2010

- 2.- D'autoriser une dépense de 1 350 000 \$ pour financer l'achat de la Maison Robert-Bélanger et une dépense de 16 063,42 \$ pour une étude de caractérisation de sols financés à même les surplus « affectés-divers » numéro 6430 9500998 801150 06301 57401 000000 0000 128903 000000 22010 00000 (certificat du trésorier – CTA1104322001 : 1 366 063,42 \$).

ADOPTÉ.

CA10 08 0260

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050010 relatif à l'octroi de subventions à treize organismes du troisième âge.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder des subventions aux organismes du troisième âge suivants pour l'année 2010 :

ORGANISME	MONTANT
Association de la maison Beaudet	1 000 \$
Demeures Sainte-Croix, phase III	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 750 \$
Le carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	5 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hyppolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Fifty Plus Friendship Club of Saint-Laurent	1 000 \$
Club âge d'or Saint-Sixte	1 000 \$
Conseil des citoyens âgés de Saint-Laurent	1 000 \$
Club de l'âge d'or St-Laurent	1 050 \$
Maison Badeau Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 535 \$

- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier - CTA1102050010 : 19 085 \$):

2430 0010000 304748 05803 61900 016491	18 085 \$
2430 0010000 304748 07189 61900 016490	1 000 \$

ADOPTÉ.

CA10 08 0261

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019010 relatif à une demande de subvention du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI) pour l'année 2010.

ATTENDU que cette subvention annuelle soutient le fonctionnement de base de cet organisme, lequel vise à faciliter l'intégration des personnes nouvellement arrivées au Canada et à promouvoir une meilleure qualité de vie pour les jeunes filles immigrantes;

ATTENDU que le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI) tiendra le 26 mars 2010 sa septième édition de la Journée des jeunes femmes immigrantes sous le thème «L'égalité au Coeur de la Diversité : À nous d'agir »;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 6 000 \$ au Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes pour l'année 2010.

Le 6 avril 2010

- 2.- D'accorder une subvention non récurrente de 1 000 \$ au Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes en soutien à la Journée des jeunes femmes immigrantes, qui aura lieu le 26 mars 2010.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019010 : 6 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0262

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019011 relatif à une subvention à la Maison des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

ATTENDU que cet organisme a pour mission d'animer, d'aider et d'encadrer les adolescents présentant des difficultés à s'intégrer socialement à l'aide de divers programmes facilitant le recrutement, l'accueil et l'intégration des jeunes marginaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder à la Maison des jeunes de Saint-Laurent une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104019011: 5 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0263

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019012 relatif à une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2010.
- 2.- D'accorder une aide financière non récurrente de 5 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent en soutien à son déménagement et à l'aménagement de ses nouveaux locaux.
3. D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019012 : 10 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0264

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103058007 relatif à une aide financière à Humanochat pour son programme de capture, de transport, de stérilisation, de vaccination et de tatouage des chats errants.

ATTENDU que le programme de Humanochat a pour but de contrôler la population des chats errants sur le territoire et de sensibiliser les citoyens qui fabriquent les abris et qui nourrissent les chats errants aux bienfaits de la stérilisation;

Le 6 avril 2010

ATTEMADI que cet organisme assure la coordination des activités de capture, de transport, de stérilisation, de vaccination et de tatouage des chats errants et agit sur le surpeuplement et l'abandon des chats ;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière non récurrente de 6 000 \$ à Humanochat pour son programme de capture, de transport, de stérilisation, de vaccination et de tatouage des chats errants.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103058007 : 6 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0265

Soumis sommaire décisionnel numéro 110305008 relatif à une aide financière au Conseil régional de l'environnement de Montréal en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2010.

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement de Montréal invite l'arrondissement à participer de nouveau à l'édition 2010 de la patrouille verte;

ATTENDU que les patrouilles travailleront sur les thèmes *Plan de gestion des matières résiduelles* et *Biodiversité*;

ATTENDU que la patrouille verte est une occasion unique pour les jeunes d'acquérir une expérience de travail dans le domaine de l'environnement et de développer des aptitudes en matière de sensibilisation du public;

ATTENDU que quatre étudiants seront embauchés pour former la patrouille pour une période de neuf semaines durant la période estivale 2010;

ATTENDU que le financement du projet provient d'une subvention de Ressources humaines Canada dans le cadre du programme «Emplois d'été 2010» et d'une contribution financière de la Direction de l'environnement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De ratifier l'aide financière de 5 000 \$ octroyée au Conseil régional de l'environnement de Montréal en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2010, conditionnellement à l'obtention par le Conseil régional de l'environnement de Montréal des subventions du programme gouvernemental «Emplois d'été 2010».
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA110305008: 5 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0266

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019009 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoît pour l'année 2010.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

Le 6 avril 2010

ATTENDU que plusieurs réalisations concrètes ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du secteur, dont l'aménagement, l'encadrement et l'animation d'une vingtaine de lots de jardins communautaires, la mise en service d'une station de vélos libre-service, l'aménagement d'un local communautaire, la mise en place d'un comité de citoyens et la réalisation d'un portrait sur le dynamisme économique du quartier;

ATTENDU que la contribution annuelle de l'arrondissement est indispensable pour assurer un développement cohérent du plan d'action en assurant le maintien des ressources de base nécessaires à la démarche et ce, en plus de celle offerte par la Ville pour soutenir les actions et les projets découlant de la Revitalisation urbaine intégrée;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 65 909 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104019009 : 65 909 \$) :
2430 0010000 304721 05803 56590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0267

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104749001 relatif à la proclamation d'une amnistie le 23 avril 2010 pour les documents remis en retard à la bibliothèque.

ATTENDU que la journée du 23 avril 2010 est proclamée Journée mondiale du livre et du droit d'auteur;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter le mercredi 23 avril 2010 jour d'amnistie pour les amendes dues par les usagers de la bibliothèque;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter une amnistie le 23 avril 2010 pour les documents remis en retard à la bibliothèque dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

ADOPTÉ.

CA10 08 0268

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1102286004).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 février et le 31 mars 2010, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0269

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal Le 13 avril 2010 - Marché Bonsecours 8 billets à 60 \$ plus taxes	542,00 \$
Course Saint-Laurent (Défi corporatif) Le 25 avril 2010 - Saint-Laurent 2 équipes de 4 participants à 25 \$ chacun	200,00 \$
Soirée «L'art de donner» au profit de l'Association pulmonaire du Québec Le 29 avril 2010 - Centre Leonardo Da Vinci 1 billet à 100 \$	100,00 \$
Gala Alpha 2010 Le 29 avril 2010 - Crowne Plaza Montréal Aéroport 1 table de 10 personnes à 200 \$ plus taxes	2 257,50 \$
Festin Homard et Boeuf de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal Le 7 mai 2010 - Aréna Raymond-Bourque 3 billets à 150 \$	450,00 \$
Bal accompagné de la Fondation de l'Hôpital chinois Le 8 mai 2010 - Hôtel Fairmount Reine Elizabeth 7 billets à 188 \$ Frais afférents	1 316,00 \$ 75,00 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276004 : 4 816,50 \$) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0270

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547012 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 6700 au 6750, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la localisation de deux constructions souterraines à moins de 1,5 mètre des lignes latérales du terrain, l'aménagement de deux entrées véhiculaires par terrain, des terrasses en cour avant ainsi que l'installation des climatiseurs sur les balcons.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0271

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547021 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5600, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la réduction partielle de la bande de verdure au coin sud-est de ce bâtiment, ainsi que la largeur de l'allée de circulation inférieure au minimum requis de 6 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 3. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5600, rue Kieran dans la zone I01-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la réduction partielle de la bande de verdure au coin sud-est de ce bâtiment, ainsi que la largeur de l'allée de circulation inférieure au minimum requis de 6 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0272

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547022 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6000, route Transcanadienne dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée dont la superficie ne respecte pas la norme applicable.

ATTENDU qu'à l'item 3. b) du procès-verbal de la séance tenue le 22 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6000, route Transcanadienne dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée dont la superficie ne respecte pas la norme applicable, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0273

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547023 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2089, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée dont la localisation ne respecte pas la norme applicable.

Le 6 avril 2010

ATTENDU qu'à l'item 3. c) du procès-verbal de la séance tenue le 22 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100305);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2089, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée dont la localisation ne respecte pas la norme applicable, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'aucune autre enseigne pour ce même établissement ne soit installée sur la rue Grenet.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0274

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547024 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1750, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale requise.

ATTENDU qu'à l'item 3. d) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100306);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1750, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale requise, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547025 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1295, rue Crevier dans la zone H12-055 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale requise.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100307);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Le 6 avril 2010

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1295, rue Crevier dans la zone H12-055 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale requise, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0276

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547026 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1701, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour une nouvelle garderie, l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure à celle autorisée.

ATTENDU qu'à l'item 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100308);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1701, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser pour une nouvelle garderie, l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure à celle autorisée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. la partie de la clôture donnant sur la rue Poirier respecte un recul équivalent à la largeur de la première fenêtre du coin sur la rue Connaught par rapport à la façade du bâtiment;
2. la clôture est en fer forgé ornementale de type «Oméga», d'une hauteur d'environ 1,20 m;
3. une haie d'arbustes est plantée en front de la clôture ceinturant l'aire de jeux.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0277

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547027 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6550, rue Vanden-Abeele dans la zone I05-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire en façade est à moins de 60 mètres de recul.

ATTENDU qu'à l'item 4. g) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100310);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 mars 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Le 6 avril 2010

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6550, rue Vanden-Abeelee dans la zone I05-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire en façade est à moins de 60 mètres de recul, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0278

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour lotir et construire deux habitations multifamiliales situées aux 6700 et 6750, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro 1051 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter l'étude de ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA10 08 0279

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1750, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 10 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1750, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques d'argile rouge, similaire à l'existant, de la compagnie Hanson, et de clin horizontal d'aluminium blanc, tel qu'existant de la compagnie Kaycan, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « gris foncé » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0280

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1295, rue Crevier dans la zone H12-055 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 6 avril 2010

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 10 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100303);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1295, rue Crevier dans la zone H12-055 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouges « Thuya », similaire à l'existant, de la compagnie Hanson, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Dakota brun deux tons » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0281

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire un bâtiment industriel « Écocentre » au 3535, rue Sartelon dans la zone H02-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 10 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire un bâtiment industriel « Écocentre » au 3535, rue Sartelon dans la zone H02-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. qu'un talus assez haut avec une plantation plus dense soit aménagé le long de la limite de la voie ferrée afin de dissimuler la cour arrière à partir de cette dernière;
2. qu'un plan d'aménagement paysager détaillé avec toutes les essences de plantation soit déposé.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux de béton préfabriqués « rose, jaune, bleu et vert » de la compagnie Tremca, alors que la toiture est recouverte d'une membrane bicouche élastomère blanche de la compagnie Soprema, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0282

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1760, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 10 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100306);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 6 avril 2010

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1760, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans d'architecture numéros 1 à 4 de 4, réalisés par « Les concepts Martin Dufour », et soumis le 6 avril 2010.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques « 190-M Flashed », similaire à l'existant, de la compagnie Glen Gary, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « noir » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0283

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547032 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 725, rue Marlatt dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100308);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 725, rue Marlatt dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. reculer l'agrandissement latéral de façon à créer un léger retrait par rapport au volume principale de l'habitation existante et de respecter ainsi l'alignement vis-à-vis des autres habitations donnant sur la même rue;
2. revoir la forme des pentes de toit de l'agrandissement de façon à les rendre similaires à celles du bâtiment existant afin de créer un équilibre et une harmonie de l'ensemble.

La façade est recouverte de briques rouges récupérées du côté latéral et les autres murs extérieurs sont recouverts de briques rouges, similaires à l'existant, de la compagnie Arriscraft, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « couleur bleu », similaire à l'existant, de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0284

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547033 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 655, rue Cardinal dans la zone H15-064 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. i) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100309);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 655, rue Cardinal dans la zone H15-064 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans d'architecture numéros 1 à 6 de 6, réalisés par « conception Normand Crevier enr. » et soumis le 24 mars 2010.

Le mur extérieur de la façade et le rez-de-chaussée du mur latéral sont recouverts de brique rouge brune, similaire à l'existant, de la compagnie Hanson, et les autres murs sont recouverts de clin de vinyle de « couleur crème », similaire à l'existant, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « couleur noire » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0285

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547034 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur du bâtiment commercial situé au 1127, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. k) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100311);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur du bâtiment commercial situé au 1127, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur extérieur est recouvert d'un enduit d'acrylique sur panneaux de béton de « couleur crème », et de vitres avec cadrage en aluminium anodisé.

ADOPTÉ.

CA10 08 0286

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547035 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'une habitation unifamiliale contigüe située au 2331, rue Robert-Peary dans la zone H12-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. l) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100312);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'une habitation unifamiliale contigüe située au 2331, rue Robert-Peary dans la zone H12-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0287

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour installer un nouveau revêtement extérieur pour l'habitation multifamiliale située au 1707, rue Rochon dans la zone H12-053 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. n) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100314);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour installer un nouveau revêtement extérieur pour l'habitation multifamiliale située au 1707, rue Rochon dans la zone H12-053 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur extérieur est recouvert de brique rouge, similaire à l'existant, de la compagnie Permacon, ou leur équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0288

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire un bâtiment industriel au 4775, rue Cousens dans la zone I02-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. o) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100315);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire un bâtiment industriel au 4775, rue Cousens dans la zone I02-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0289

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3670, carré Pauline-Lighstone dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. p) de la séance tenue le 10 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100316);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3670, carré Pauline-Lighstone dans la zone H07-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur extérieur de la façade est recouvert de pierre de béton « Vitoria Chantilly » et les autres murs sont recouverts de brique de béton « Victoria-Greys » de la compagnie Techo-Bloc, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Traditionnel noir » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0290

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'école primaire « Jean-Grou » située au 805, rue Tassé dans la zone S13-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. q) de la séance tenue le 10 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100317);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'école primaire « Jean-Grou » située au 805, rue Tassé dans la zone S13-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouge-beige « Sahara de brampton », similaire à l'existant, de la compagnie Hanson et de panneaux de béton composite « Cemfort » de la compagnie Arkea et de blocs architecturaux gris-argent, fini lisse, de la compagnie Permacon, alors que la toiture est recouverte de membranes élastomères gris-pale de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0291

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale au 3275, rue Jean-Gascon dans la zone H07-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. d) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100318);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale au 3275, rue Jean-Gascon dans la zone H07-025 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. que le pourtour des ouvertures du mur arrière, visible du parc, soit similaire au pourtour des ouvertures des façades afin d'assurer l'harmonie de l'ensemble de cette résidence;
2. qu'une haie d'arbustes soit plantée le long de la ligne de terrain contiguë au parc.

Le 6 avril 2010

Le mur extérieur des façades est recouvert de pierre de béton « Laffit gris-beige » et les autres murs sont recouverts de brique de béton « gris-beige » de la compagnie Techo-Bloc, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Traditionnel noir » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0292

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1780, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100307);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 1780, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans d'architecture numéros 1 à 7 de 7, réalisés par « Les concepts Martin Dufour », et soumis le 26 mars 2010.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques « écorce rouge », similaire à l'existant, de la compagnie Hanson, et du cannelé blanc pour l'entree, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « noir » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0293

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'une habitation bifamiliale située au 450, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. m) de la séance tenue le 22 mars 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100313);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'une habitation bifamiliale située au 450, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'harmoniser la couleur et le matériau pour l'ensemble du revêtement de ce bâtiment.

ADOPTÉ.

CA10 08 0294

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547044 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'un bâtiment industriel situé au 25, rue Gince dans la zone B18-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 6 avril 2010

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 3 février 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 21100202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier l'extérieur d'un bâtiment industriel situé au 25, rue Gince dans la zone B18-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme , à l'exception de la peinture proposée pour la maçonnerie du bâtiment.

ADOPTÉ.

CA10 08 0295

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3705, place Eugène-Hamel dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5.d) de la séance tenue le 3 février 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 3705, place Eugène-Hamel dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de prévoir un écran paysager afin de cacher la portion de la cour arrière donnant sur la rue.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres naturelles « gris-Saint-Marc Meulé » de la compagnie Les carrières Ducharme, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Eclipse-gris » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0296

Le règlement numéro RCA08-08-0001-22-1 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2010, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-22-1 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0297

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-22-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152009).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-22-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0298

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de :

- adapter les marges avant minimales prescrites en fonction des typologies dans la zone H08-012;
- permettre, dans la zone H08-031, les habitations unifamiliales contiguës et adapter les marges avant minimales prescrites en fonction des typologies;
- permettre, dans la zone C08-039, les multifamiliaux sans mixité commerciale.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-22-2 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152009)

CA10 08 0299

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1094152003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-24 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0300

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de :

- prévoir qu'un terrain dans un projet d'ensemble peut être constitué de plus d'un lot dans la zone I04-011;
- pour l'installation d'une enseigne, considérer chaque unité d'un bâtiment reliée par un corridor comme un bâtiment dans la zone I04-011;
- autoriser un socle pouvant accueillir plusieurs enseignes par bâtiment principal dans la zone I04-011;
- autoriser une enseigne communautaire pour l'ensemble des établissements inclus dans la zone I04-011;
- ajouter des dispositions spéciales manquantes suite à la concordance;
- modifier les dispositions sur les enseignes et sur la forme des toits pour les bâtiments situés sur les terrains de l'aéroport de Montréal.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-24 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152003)

Le 6 avril 2010

CA10 08 0301

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-25 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152006).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-25 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0302

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre, dans les zones H07-003, H07-014, H07-018 et H07-026, l'utilisation des bâtiments servant à abriter une construction hors-toit, à des fins accessoires à l'usage résidentiel sans pour autant être considéré comme un étage.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-25 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152006)

CA10 08 0303

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-26 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152007).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres présents, le conseiller Maurice Cohen s'étant abstenu de prendre part aux délibérations, ayant déclaré son intérêt:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-26 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0304

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de créer, la zone I18-036 à même les zones S18-010, I18-020 et I18-021, afin de permettre un garage pour autobus (4043-03)

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-26 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152007)

CA10 08 0305

Le règlement numéro RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2010, le conseiller Laval Demers a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Le 6 avril 2010

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉ.

CA10 08 0306

Le projet de règlement modifiant le règlement numéro 04-047 sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104509001), ayant pour objet de changer l'affectation du sol d'une partie d'un secteur commercial par un secteur résidentiel, des côtés nord et sud de la rue Lucien-Thimens, entre le prolongement de la rue Marlatt et l'arrière des terrains bordant le boulevard Marcel-Laurin, et remplacer une partie du secteur de densité 22-03 et une partie du secteur 22-08, correspondant aux terrains localisés de part et d'autre de la rue Lucien-Thimens, par le secteur de densité 22-19, spécifiant un bâti de deux à dix étages hors-sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

ADOPTÉ.

CA10 08 0307

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le Plan d'urbanisme (04-047) ayant pour objet de changer l'affectation du sol d'une partie d'un secteur mixte par un secteur résidentiel, de part et d'autre de la rue Lucien-Thimens, entre le prolongement de la rue Marlatt et l'arrière des terrains bordant le boulevard Marcel-Laurin, et remplacer une partie du secteur de densité 22-03 et une partie du secteur 22-08, correspondant aux terrains localisés de part et d'autre de la rue Lucien-Thimens, par le secteur de densité 22-19, spécifiant un bâti de deux à dix étages hors-sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen.

(Sommaire décisionnel 1104500001)

CA10 08 0308

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement, portant le numéro RCA03-08-0002-1, en vue de modifier le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux et visant à soustraire la démolition des bâtiments inclus dans un projet particulier (PPCMOI) de la procédure prévue au règlement RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux.

Copie du projet de règlement numéro RCA03-08-0002-1 sur la démolition des bâtiments principaux a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152010)

CA10 08 0309

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950015 relatif à la nomination du directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Le 6 avril 2010

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de monsieur Éric Paquet au poste de directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (poste numéro 44476) pour une période de quatre ans, à compter du 12 avril 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA10 08 0310

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104893003 relatif à la nomination d'un chef de section adjoint – centre sportif à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section adjoint – centre sportif à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de monsieur Vincent Hunter au poste de chef de section adjoint – centre sportif à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste numéro 44445), à compter du 12 avril 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA10 08 0311

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104893005 relatif à la création d'un poste temporaire de chef de section - prêt (administration) à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que les efforts pour recruter un chef de section bibliothèque depuis près d'un an n'ont donné aucun résultat;

ATTENDU que les tâches administratives associées à ce poste sont absorbées par la chef de division bibliothèque et qu'il y a lieu de lui apporter un soutien administratif dans les plus brefs délais;

ATTENDU le projet de décision déléguée numéro DG103950003 à être approuvée par le directeur général, autorisant une dérogation à la résolution numéro CE06 1129 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 5 juillet 2006, pour permettre la création d'un poste temporaire de chef de section – prêt à la bibliothèque de l'arrondissement pour un besoin ponctuel, pour la période du 1er avril au 31 octobre 2010;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste temporaire de chef de section – prêt (administration) à la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, du 1er avril au 31 octobre 2010.

ADOPTÉ.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0312

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950016 relatif à la nomination permanente d'une chargée de communications à la Division du protocole et des relations publiques de la Direction des relations avec les citoyens.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de chargée de communications à la Division du protocole et des relations publiques de la Direction des relations avec les citoyens;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination permanente de madame Macarena Lobos au poste de chargée de communications (poste numéro 43780) à la Division du protocole et des relations publiques de la Direction des relations avec les citoyens, à compter du 12 avril 2010, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA10 08 0313

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950014 relatif à la création d'un poste temporaire d'agent technique en génie civil (eaux et aqueducs) à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU le projet *Plan d'action opérationnel pour contrer les problèmes de refoulement d'égout*;

ATTENDU que de nombreux éléments devant être traités dans le Plan d'action ont été placés sous la responsabilité de la Division des permis et inspections, tels que l'aménagement d'infrastructures vertes (biorétention, toits verts et eaux grises) et le programme d'inspection des régulateurs de débit dans les entreprises, les institutions et les commerces;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste temporaire d'agent technique en génie civil (eaux et aqueducs), à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0314

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950017 relatif à la création d'un poste temporaire de chargé de communications à la Division du protocole et des relations publiques de la Direction des relations avec les citoyens.

ATTENDU l'implantation du projet Loisirs en ligne permettant aux citoyens de s'inscrire à différentes activités par le biais du Web;

ATTENDU que ce projet nécessite l'affectation d'une personne dédiée responsable de coordonner le contenu des brochures;

ATTENDU que les tâches sont reliées au domaine des communications, telles la production des brochures L'Agenda et Saison culturelle, du rapport annuel, des dépliants, des lettres et de divers outils d'information;

ATTENDU qu'il y a lieu de rapatrier ces tâches sous la gouverne de la Direction des relations avec les citoyens,

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 6 avril 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste temporaire de chargé de communications à la Division du protocole et des relations publiques de la Direction des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ.

CA10 08 0315

Les certificats du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatifs à la tenue de registres sur les règlements suivants sont déposés conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :

- RCA09-08-7 autorisant un emprunt de 16 385 000 \$ pour les travaux de construction du complexe sportif;
- RCA10-08-1 autorisant un emprunt de 9 820 000 \$ pour le coût de financement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale;
- RCA10-08-2 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements;
- RCA10-08-3 autorisant un emprunt de 4 550 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments publics.

Après avoir pris connaissance des certificats, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

CA10 08 0316

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2010 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA10 08 0317

Dépôt du rapport d'activités 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA10 08 0318

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 45

La conseiller Aref Salem souligne les fêtes des Pâques juives et chrétiennes. Il a une pensée pour Serge Lamontagne qui est actuellement en congé de maladie et donne son appui à Diane Ménard qui agit à titre de directeur d'arrondissement en son absence. Il informe l'assemblée de la nécessité de changer les piles des détecteurs de fumée.

Le maire Alan DeSousa souligne le travail du personnel de l'arrondissement compte tenu du nombre imposant de dossiers en cours.

CA10 08 0319

Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

Le 6 avril 2010

CA10 08 0320

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 05.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
